

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION

L'an deux mil vingt-six, le 20/07/2026, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 13 Juillet s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

Date d'affichage
13/07/2026
Date de convocation
13/07/2026
Nombre de Conseillers :
- En exercice : 15
- Présents : 14
- Pouvoirs : 01

Votes exprimés :
- Pour : 15
- Contre : 00
- Abstention : 00

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir à		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir à
S. LACHIZE-PICCINO	☒	☐		R. NOVEL	☒	☐	
N. AUBRUN	☐	☒	G. PREVOST	P-Y. GENS	☒	☐	
I. BOUVET	☒	☐		L. PUJOS	☒	☐	
G. CHATEL	☒	☐		CH. DE SOUSA	☒	☐	
S. THIBLET	☒	☐		N. DURAND	☒	☐	
G. PREVOST	☒	☐		F. BARCQ	☒	☐	
S. GAYRAUD	☒	☐		I. SANTOS-CANTERO	☒	☐	
G. DELAHAYE	☒	☐					

Secrétaire de séance : BOUVET Isabelle
 Rapporteur : LACHIZE-PICCINO Sandrine

Objet : Suppression de postes :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-22 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services communaux ;

Considérant la nécessité d'adapter l'organisation des services aux besoins actuels de la collectivité ;

Considérant la suppression des emplois suivants :

- Un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps non complet de 23 heures 40 minutes hebdomadaires annualisées, devenu vacant à la suite d'un départ à la retraite ;
- Un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet de 19,50h hebdomadaires annualisées, devenu vacant à la suite d'une mutation ;
- Un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet de 18,50 h hebdomadaires, non pourvu

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De supprimer les emplois mentionnés ci-dessus

De modifier en conséquence le tableau des emplois communaux.

